



**Carte mobilité inclusion
et demande d'Allocation personnalisée d'autonomie**
Renouvellement de demande d'APA

N° de dossier d'allocation personnalisée d'autonomie : _____

Prénom : _____

Nom : _____

Date de naissance : _____

Vous déposez une demande de renouvellement d'Allocation personnalisée d'autonomie et vous n'avez pas de carte d'invalidité, de carte de priorité ou de carte de stationnement en cours de validité.

Si vous souhaitez en faire la demande, merci de compléter la demande ci-dessous :

Votre demande concerne la carte mobilité inclusion CMI (au 1^{er} juillet 2017 la CMI remplace la carte de stationnement, la carte de priorité, la carte d'invalidité) avec la mention :

Stationnement (1)

Priorité (1)

Invalidité (1)

(1) Cocher les mentions souhaitées

Fait à : _____, le _____

Signature du demandeur ou de son représentant légal,

Si votre degré de dépendance est évalué en GIR 1 ou 2, le Conseil départemental du Finistère transmettra votre demande à la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Finistère qui sert d'intermédiaire dans le Finistère, avec l'Imprimerie Nationale, imprimerie en charge de l'édition de la CMI. Préalablement, l'imprimerie nationale vous aura demandé de leur envoyer une photo.

Si votre degré de dépendance est évalué en GIR 3, 4, le Conseil départemental du Finistère étudiera votre demande et décidera de l'accord ou pas de l'attribution de la CMI. En cas d'accord, vous recevrez également une demande de photo par l'imprimerie nationale pour l'édition de votre carte.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès du Conseil départemental du Finistère. Les données issues de ce formulaire seront traitées par voie informatique et seront communicables dans le respect des textes réglementaires en vigueur.